



Tous nos vœux pour
la réussite des
luttons syndicales

Suppressions d'emploi, offre
de formation réduite, précarisation,
le gouvernement n'a pas répondu
aux revendications du 20 novembre

N°63
Jan 08
Févr 08
Mars 08

Grève nationale Fonction publique le 24 janvier 2008



Les fédérations de l'Éducation
FSU, FERC-CGT, FNEC-FO
UNSA éducation
FAEN, SUD éducation

appellent les personnels à la grève et aux manifestations
avec les autres fonctionnaires
le 24 janvier, tout en discutant des suites ...

@ Michel Ossakowsky

Étudiants de Paris X contre LRU, le 16 novembre

Sommaire

- Edito, Appel à la grève page 2
- Actualité page 3
- Résultats votes et composition du CDFD pages 3 à 5
- Compte rendu de l'atelier N° 2 page 6
- Pensions, rentrée scolaire, moyens ETP page 8
- Base élèves : danger page 9
- Carrefour santé-social 92 page 10
- Sans-papiers : combat pour la justice page 11

@ Philippe Leroyer

Salaires des fonctionnaires

Hiatus gouvernement-syndicats

Dialogue de sourds



Gérard Aschieri a estimé, mardi 18 décembre sur France Info, que les salaires des fonctionnaires allaient être tirés "vers le bas", le ministre de la Fonction publique Eric Woerth lui répondant lors d'un débat que les agents étaient "plutôt satisfaits" de ses propositions.

"Ce que vous nous proposez, c'est une sorte de bouclier salarial, un filet de sécurité pour que les gens ne se noient pas. Mais en contrepartie, vous nous demandez de consacrer un système qui va tirer systématiquement vers le bas toutes les rémunérations", a déclaré Gérard Aschieri, s'adressant au ministre.

"Monsieur Untel aura peut-être cette garantie, mais il aura de moins en moins de carrière, c'est-à-dire que l'inflation va manger petit à petit ce qu'il devrait gagner en plus (avec) l'ancienneté, le mérite, les concours", a ajouté le secrétaire général de la FSU, premier syndicat de la fonction publique d'Etat.

Le ministre a répondu en assurant que "monsieur Untel de tel service sera assuré qu'il ne perdra pas de pouvoir d'achat (...), qu'il y aura une augmentation générale au travers du point d'indice (base de calcul des salaires), puis (qu'il) bénéficiera d'augmentations dues à son ancienneté, (à) sa technicité, aux responsabilités qu'il prendra, aux heures supplémentaires qu'il fera, aux compte-épargne temps qu'on rachètera". *"Fondamentalement, je pense que globalement les fonctionnaires sont plutôt satisfaits".*

Lundi 17 décembre, les syndicats s'étaient déclarés "déçus" à la sortie d'une première séance de négociations sur les salaires des fonctionnaires, au cours de laquelle le ministre a présenté un mécanisme garantissant le maintien du pouvoir d'achat des cinq millions de fonctionnaires, sans proposer d'augmentation générale.

*Webmestre FSU
Paris 18 déc 2007*

Le Ministère de la Fonction Publique n'a pas répondu aux attentes exprimées avec force par les personnels lors de la grève du 20/11/2007

Il n'a avancé aucune proposition chiffrée sur le point d'indice permettant d'engager une quelconque négociation et n'a de fait aucune marge de manœuvre budgétaire pour le faire.

En outre le système de garantie individuelle du pouvoir d'achat qu'il propose consiste à consacrer un dispositif qui remet en cause le principe d'une fonction publique de carrière.

En réalité ce dispositif va faire perdurer, voire aggraver, les mécanismes qui ont ces dernières années amputé le pouvoir d'achat de tous les agents et contribué à l'écrasement de grille des rémunérations : on va par une usine à gaz complexe, perpétuellement combler les pertes que l'on aura creusées par la baisse de la valeur du point d'indice.

La Fsu considère qu'une nouvelle étape d'actions unitaire avec grève en janvier est nécessaire.

*Communiqué de presse FSU
Paris, le 17 décembre 2007*



@ Photos AFP et AP manif' du 20 novembre



Rassemblement unitaire 92 contre les franchises médicales



Depuis le 1^{er} janvier 2008
+ 50 centimes par boîte
de médicaments



26 octobre : rassemblement unitaire (CGT, FSU, Solidaires) contre les franchises médicales devant la CPAM des Hauts de Seine

Action

Education, Fonction Publique

Appel à la grève pour le 24 janvier

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale ce lundi 17 décembre 2007. Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

Les fédérations **FSU, UNSA-Education, FERC-CGT, SGEN-CFDT, FNEC-FO, SUD-éducation**, constatent que les propositions de dotations de la rentrée 2008 traduisent les insuffisances du budget qu'elles ont dénoncées.

La baisse du nombre de postes au concours, les suppressions de postes dans le second degré et chez les personnels administratifs, l'insuffisance de création dans les secteurs sociaux et de santé et du premier degré auront pour conséquences un accroissement des difficultés à faire fonctionner les services, la fragilisation des établissements, une

accentuation des inégalités et une réduction de l'offre de formation restructurée comme dans l'enseignement professionnel, l'impossibilité de mettre en place des dispositifs visant la réussite de tous les jeunes.

C'est pourquoi les fédérations de l'enseignement exigent un autre budget 2008, intégrant également un plan de résorption de la précarité et une revalorisation des métiers de l'enseignement.

Pour ces raisons, les fédérations citées plus haut appellent à une journée de grève et de manifestation le 24 janvier prochain et à participer massivement à la campagne d'opinion organisée avec les parents d'élèves, les jeunes, les associations et les mouvements pédagogiques.



Les ballons FSU RP le 20 novembre

Paris, le 21 décembre 2007

Déclaration lors du CTP ministériel

La FAEN a fait également savoir qu'elle se joignait à l'appel à la grève, communiqué le 19 décembre par la FSU, FERC-CGT, FNEC-FO, UNSA éducation.

Edito

Le règne, la division et nos valeurs

La victoire de Sarkozy aux élections présidentielles est l'occasion permanente pour ce gouvernement de légitimer sa politique. Cela constitue à la longue un véritable déni de démocratie.

Le soi disant dialogue social est mené le pistolet sur la tempe avec la menace de légiférer sous huitaine si les exigences gouvernementales ne sont pas satisfaites. La liste est longue déjà des attaques contre les acquis sociaux et les systèmes de solidarité construits depuis la Libération.

La hantise de voir converger les mécontentements attise toutes les divisions possibles. Ainsi on dresse l'opinion contre les régimes spéciaux de retraite pendant qu'on réprime le mouvement universitaire contre la réforme Péresse. On pourrait croire la stratégie payante si on sous estimait le potentiel de mobilisations encore présent dans la bataille pour les retraites, comme chez les étudiants et les lycéens.



Néanmoins, dans cette frénésie, souvent les idées sont courtes car les valeurs inexistantes.

Ainsi le combat déterminé dans notre département pour la

famille Haddaoui, dont le père de trois enfants scolarisés à Asnières a été expulsé vers le Maroc, a amené le Maire d'Asnières, pourtant proche ami de Sarkozy, à se ranger derrière les défenseurs de cette famille.

Le succès de la grève du 20 novembre semblait avoir ramené le gouvernement vers des propositions plus sérieuses en matière de négociation salariale (valeur du point d'indice et négociation annuelle). Malheureusement la montagne a accouché d'une souris à la table ronde du 17 décembre, amenant les Fédérations de fonctionnaires à décider d'un mouvement de grève le 24 janvier.

La hausse des prix des services, des denrées alimentaires, le blocage salarial, l'entrée en vigueur des franchises médicales et les cadeaux fiscaux aux plus favorisés font que cette grève s'inscrit dans un contexte favorable comme en témoigne déjà des grèves dans plusieurs secteurs (commerce, banque...)

Cette grève sera aussi une grève pour la défense et le développement du Service Public d'Education, contre les suppressions d'emplois et la défense de nos statuts. Les attaques se multiplient sur ce fond d'austérité budgétaire.

Ainsi, sans aucune concertation, la suppression des BEP est programmée

sur 2 ans avec la généralisation des Bacs Professionnels en 3 ans.

Si cette politique est mise en œuvre, elle éloignera de la première qualification une part importante des jeunes les plus en difficulté. Elle présente l'avantage pour le gouvernement de faire d'importantes économies de postes et pour le patronat de limiter les qualifications professionnelles au profit de l'adaptabilité à l'emploi et des certifications " maison ". Un récent rapport met également en cause les contenus d'enseignement à l'Ecole Maternelle, avec une tentative d'introduire des critères de performance dans les écoles primaires (à l'instar des palmarès des lycées et collèges).

Ce qui veut dire que pour assurer le succès de la grève du 24 janvier, il nous faut aussi mobiliser l'opinion, les parents sur les valeurs de l'école que nous voulons, comme la campagne de Lettre Ouverte au Président de la République qui va d'ailleurs être réactivée : Une Ecole de la réussite pour tous et de l'élévation du niveau de qualification.

Nous savons que l'année qui s'annonce sera difficile et souhaitons nous une bonne année pour le succès de nos luttes.

Robert Riquois

Congrès FSU 92

Résultats du scrutin de novembre

Par syndicat FSU des Hauts de Seine

2007	UA	EE	PRSI	Nuls	Abst	Expr	Total
SNUIPP	429	67	20	14	0	516	530
SNES	173	48	33	9	2	254	265
SNEP	17	0	0	0	0	17	17
SNESUP	13	3	0	0	0	16	16
SNASUB	2	1	0	0	0	3	3
UNATOS	3	0	1	1	0	5	5
SNU CLIAS	4	0	4	2	0	8	10
SNUEP	0	0	2	0	0	2	2
SNCS	3	3	0	0	0	6	6
SNICS	2	1	0	0	0	3	3
SNAC	0	0	0	1	0	0	1
SNAS-FP	1	0	1	0	0	2	2
Divers	1	0	1	0	0	2	2
Total	648	123	62	29	2	833	865
%	79,79	14,77	7,44				
2004	UA	EE	PRSI	Nuls	Abst	Expr	Total
Voix	842	151	51	29	26	1044	1112
%	80,65	14,46	4,89				

Le conseil délibératif de la FSU 92 est composé de 76 membres

- 38 militant-e-s désigné-e-s par leurs syndicats nationaux (cf. encadré ci-dessous)
- 38 militant-e-s élu-e-s à l'issue d'un vote d'orientation (le vote d'octobre-novembre 2007).

A l'issue des résultats recollés (SNUipp et SNES) ou dépouillés (tous les autres syndicats + les retraités du SNES) le 13 novembre en présence des représentant-e-s des 3 listes, la partie élue du CDFD est composée comme suit :

31 élu-e-s au titre d'Unité et Action et sans tendances

- Robert RIQUOIS** Co-Psy, CIO de Nanterre (SNES, UA)
- Agnès VERDURAND**, Professeur, Collège Truffaut, Asnières (SNES, UA)
- Céline POTVIN**, PE, Ecole élémentaire Joliot Curie Bagneux (SNUipp, H.T)
- Stephan JULLIARD**, Professeur EPS, Collège André Maurois, Neuilly (SNEP, UA)
- Sylvette AMESTOY**, Auxiliaire de puériculture, CG 92 (SNUCLIAS - HT)
- Ghislaine JOSEPH REINETTE**, ADAP 2^{ème} classe, Collège Chenevieux Nanterre (SNASUB, UA)
- Jacky BARRAUD**, PRAG, IUT Ville d'Avray (SNESup, UA)
- Didier GOUTNER**, Assistant Social, Lycée professionnel Jean Monnet, Montrouge (SNUASP, UA)
- Jacky LIZE**, PE, Ecole maternelle Jean Jaurès, Villeuve-la-Garenne (SNUipp, HT)
- Laurent DESANTI**, Professeur, TZR Chaville (SNES, UA)
- Aline BECKER**, PE, Ecole élémentaire Jules Ferry, Antony (SNUipp, HT)
- Isabelle COURTADE**, Professeur, Collège Alfred de Vigny, Courbevoie (SNES, UA)
- Yves BRIAND**, PE, Ecole élémentaire Paul Bert, Antony (SNUipp, UA)
- Evelyne MATHONNIERE**, PE, maternelle Henri Wallon, Gennevilliers (SNUipp, UA)
- Maurice CUKIERMAN**, Professeur, Lycée Descartes, Antony (SNES, UA)



Congrès St Cloud
15 novembre

- Christel GIROUD**, professeur EPS, Lycée Gustave Eiffel, Rueil (SNEP, UA)
- Patrick RABINEAU**, PE, Ecole élémentaire Jules Ferry A, Clichy (SNUipp, HT)
- Bruno HEROT**, Professeur, Collège Manet, Villeneuve-la-Garenne (SNES, UA)
- Charlotte BŒUF**, PE, Ecole maternelle Henri Wallon, Gennevilliers (SNUipp, HT)
- Pierre CARDON**, Professeur EPS retraité (SNEP, UA)
- Anne Marie MOSSANT**, Retraitée (SNUipp, UA)
- Philippe DUPONT**, PE, Ecole maternelle Jean Jaurès, Malakoff (SNUipp, UA)
- Generosa DI FILIPPO**, Professeur, Lycée Joliot Curie, Nanterre (SNES, UA)
- Pascal HOUDU**, PE, Ecole élémentaire des cottages, Suresnes (SNUipp, HT)
- Patrick MATHIEU**, Professeur EPS, Collège Michelet Vanves (SNEP, UA)
- Danick FLORENTIN**, Professeur, Collège André Doucet, Nanterre (SNES, UA)
- Anne Marie BRIERE**, PE, IME La Vanne, Montrouge (SNUipp, UA)
- Régine RAYNARD**, Adjoint administratif, CG 92 (SNUCLIAS HT)

- Fernanda DA SILVA**, Adjoint technique, Collège J.B.Clément Colombes (UNATOS UA)
- Marianne AUXENFANS**, Professeur, Collège Henri Barbusse, Bagneux (SNES UA)
- Eric RACOFIER**, PE, Ecole élémentaire Marcel Doret, Chatillon (SNUipp, HT)

5 élu-e-s au titre de l'Ecole émancipée et sans tendances

- Monique MIGNEAU**, Chatillon, SNES
- Jean-Michel HERRISSON**, Montrouge, SNES
- Armelle PERTUS**, Gennevilliers, SNUipp
- David PIJOAN**, Courbevoie, SNES
- Magalie DEBISSCHOP**, Gennevilliers, SNUipp

2 élu-e-s au titre de PRSI

- Sophie SUCHARD**, Lycée Agora Puteaux, SNES
- Marie-Laurence LE CARDINAL**, Espace Landowski, Boulogne Billancourt, SNUCLIAS

Représentation statutaire des syndicats au CDFD 92

Conformément à l'article 7 du règlement fédéral, nous avons depuis 1994, décidé que les clefs de répartition (1 à 25 = 1, 26 à 225 = 2, 226 à 625 = 3, 625 à 1250 = 4, 1251 à 2000 = 5) favoriseraient la représentation des syndicats à faibles effectifs. Ce qui donne pour 2008

- SNUIPP : 5 représentant-e-s
SNES : 5 représentant-e-s
SNEP : 2 représentant-e-s

- SNESUP : 2 représentant-e-s
SNASUB : 2 représentant-e-s
SNU CLIAS : 2 représentant-e-s
UNATOS 2 représentant-e-s
SNUEP : 2 représentant-e-s
SNCS : 2 représentant-e-s
SNAC : 1 représentant-e
SNICS : 1 représentant-e
SNU TEFI : 2 représentant-e-s
SNUAS FP : 1 représentant-e
SNPES PJJ : 1 représentant-e
SNEPAP : 1 représentant-e
SNUPDEN : 1 représentant-e
SNE : 1 représentant-e
SNETAP : 1 représentant-e

Traité européen simplifié

Le Congrès de la FSU 92 considère que la signature du Traité simplifié sans consultation populaire est un déni de démocratie et remet en cause le rejet du TCE par les Français lors du référendum du 29 mai 2005. Il demande à la FSU de prendre position sur cette question et de proposer des formes d'action et de mobilisation pour que ce référendum ait lieu.

Pour : 32, Contre : 0, Abstention 0
Motion adoptée à l'unanimité



Soutien aux étudiants et personnels de Paris X

La FSU 92 (...) dénonce avec force les brutalités policières qui se développent dans toute la France contre le mouvement étudiant et universitaire et notamment à Paris X, où la police s'en est pris violemment aux étudiants et aux personnels à deux reprises lundi 12 et mardi 13 novembre.

La FSU 92, réunie en Congrès appelle l'ensemble des organisations syndicales du département à dénoncer les brutalités policières dont sont victimes étudiants et personnels, à soutenir le mouvement étudiant et universitaire en cours, pour l'abrogation de la Loi LRU, pour que d'autres choix soient proposés pour l'enseignement supérieur et que de véritables négociations s'engagent avec le mouvement étudiant et les personnels des universités.

Pour : 32, Contre : 0, Abstention 0

Motion adoptée à l'unanimité

ACTION

Motion proposée par le SNUIPP 92

Le Congrès de la FSU 92 réuni à Saint Cloud le 15 novembre 2007, conscient des enjeux mandate la direction de la FSU pour proposer la poursuite rapide de l'action dont les modalités sont à définir suite aux Assemblées Générales du 20 novembre.

Pour : 19 (65%), Contre : 6, Abstentions : 4, Refus de vote 1.

Motion non adoptée (70% requis)

Motion proposée par le SNES 92

Sans préjuger des développements qui peuvent intervenir dans les jours et les semaines à venir, le congrès de la FSU 92 (...) donne mandat à ses représentants pour que la FSU, dans le cadre des

rencontres avec les fédérations de la fonction publique, propose une nouvelle journée de grève au plus tard dans la première semaine de décembre.

Pour : 13 (40%), Contre : 6, Abstention s : 11, Refus de vote : 0

Motion non adoptée (70% requis)

Motion présentée par l'Ecole Emancipée

Le 18 octobre a été dans la situation politique et sociale actuelle un moment charnière : d'abord par l'ampleur de la grève à la SNCF et à la RATP, à EDF-GDF, et la détermination exprimée par la reconduction de la grève les jours suivants dans les transports ; ensuite parce que malgré le refus des directions nationales des confédérations syndicales d'avancer vers un mouvement interprofessionnel en défense des régimes spéciaux, des retraites, mais aussi de l'emploi, des salaires, des services publics..., le 18 a mobilisé de nombreuses équipes militantes et de nombreux salariés de la fonction publique, notamment dans l'Education Nationale. Certes, la mobilisation n'a pas fait reculer le gouvernement (mais qui pouvait penser qu'il céderait aussi rapidement), mais il faut noter que, malgré l'active campagne qu'il a mené sur le thème de l' "équité" et de la "justice", le gouvernement n'a pas réussi à isoler ceux qui se battent pour la défense des régimes spéciaux.

Et tous ceux qui les ont rejoints dans la grève et dans la rue sentent bien

qu'autour de cette question se joue une bataille plus générale, se construit un rapport de forces pour l'ensemble des salariés. Ainsi, la mobilisation dans la Fonction Publique et dans le privé, même faible, ouvre des perspectives s'agissant de la possibilité de construire un mouvement interprofessionnel.

Face à la fermeté du gouvernement, c'est une large bataille qu'il faut mener sur la base de revendications capables d'unir l'ensemble de salariés : le retour aux 37,5 annuités pour tous, la défense de l'emploi et des CDI, la défense du statut de la Fonction Publique, la hausse générale des salaires... Dans notre secteur, ces revendications sont aussi centrales : la généralisation du recrutement des précaires (vacataires, contractuels...) et le développement des heures supplémentaires permettent la suppression de milliers de postes (plus de 11000 dans l'éducation nationale à la rentrée 2008). La multiplication des contrats précaires (EVS, AVS, assistants pédagogiques) ouvre toujours de nouvelles brèches dans le statut de la fonction publique. Et la question de la réduction du temps de travail n'est toujours pas posée. Quant à la question des retraites, elle se pose avec d'autant plus d'acuité que l'allongement envisagé de la durée de cotisation signifie un départ avec une retraite misérable.

A la SNCF, à la RATP, à EDF-GDF, les syndicats ont décidé d'appeler à la grève reconductible à partir du 14 novembre si le gouvernement ne modifie pas son projet. Dans les facs, le mouvement contre la Loi sur l'autonomie des Universités prend chaque jour plus d'ampleur. Tous les syndicats de fonctionnaires appellent à une journée de grève et de manifestations le 20 novembre. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est la préparation de l'inévitable confrontation avec le gouvernement, d'un "tous ensemble" interprofessionnel pour la satisfaction de nos revendications. Cela doit signifier pour la FSU une mobilisation maximale afin de faire du 20 novembre une réussite mais aussi, et parce que nous sommes tous conscients qu'une seule journée d'action ne suffira pas, préparer dès aujourd'hui les conditions de la reconductibilité de la grève le plus tôt possible.

Dans cette perspective, la FSU doit porter, une nouvelle journée avant la fin du mois de novembre.

Pour : 8, Contre : 15, Abstentions : 5, Refus de vote : 2
Motion non adoptée

Stigmatisation et pénalisation de la jeunesse

Cet atelier était animé Françoise Dumont (Ligue des Droits de l'Homme, militante du SNES national)

Nicolas Sarkozy a développé sa politique en stigmatisant les jeunes et les étrangers.

Cette stigmatisation s'accompagne de l'idée que "chacun porte en lui son destin social". Sur le terrain éducatif, le glissement de la conception des problèmes d'apprentissage non plus en termes de difficultés mais de troubles avec la logique de la détection précoce annonce la légitimation de l'abandon d'une politique budgétaire ambitieuse (pourquoi investir ? On ne fait pas d'un âne un cheval de course...).

Cette conception est à rapprocher de celle de Georges Bush menée aux USA dans les années 1990. Elle constitue un renoncement au principe de l'éducabilité de tous les mineurs inscrit dans l'Ordonnance de 1945.

Toujours dans cette logique, la prévention se transforme en prédiction (d'où la détection précoce comme le préconise le rapport de l'INSERM). Les idées les plus caricaturales ont été malgré tout battues en brèche par la pétition "zéro de conduite" qui a recueillie plus de 200 000 signatures.

Les principes de *peine plancher et de récidive* visent à transformer les magistrats en simples administrateurs remettant ainsi gravement en cause la séparation des pouvoirs (le parallèle doit encore être fait avec le Président des USA qui a tenté d'affaiblir la Justice par rapport à l'Exécutif il y a deux ou trois ans).

Les lois Perben (et Sarkozy) créent de nouveaux délits (portant l'amalgame entre délits et incivilités) et désignent des boucs émissaires "faciles" à attraper (racolage passif, loi contre la mendicité, rassemblement dans les halls d'immeuble interdit...).

Le lien avec la course aux chiffres (basé sur un mécanisme infraction/élucidation) oriente les recherches de Police vers les affaires les plus faciles à résoudre rendant très difficile l'analyse des statistiques officielles sur l'évolution de la délinquance.

Les statistiques de la délinquance ne sont en fait que les statistiques de l'activité policière. Cela entraîne des conséquences paradoxales : une augmentation statistique des résolutions des crimes et délits par la police relevant de cette conception ciblée, un "trafic statistique" transformant en "main courante" des délits véritables dans les commissariats et l'engorgement des tribunaux (il est rappelé que l'effectif

des magistrats n'a pas augmenté depuis 1914 !). Il est rajouté que lorsque les statistiques ne permettent de prétexter la mise en place des lois répressives (comme celle sur la récidive) on transporte le débat sur le terrain de l'émotion : le tueur récidiviste. Même des magistrats de droite réclament qu'un bilan soit fait sur cet "empilement" de lois.

L'Ordonnance de 1945 est également mise à mal dans le domaine de la justice. L'intervention des juges sur l'enfant y est décrite comme double: répression et protection. Toutes les modifications de cette ordonnance depuis environ 30 ans ont fait évoluer cette ordonnance vers le droit commun. "*Le mineur dangereux* a pris le pas sur le mineur en danger". La responsabilité individuelle prend de plus en plus de terrain sur la responsabilité de la société dans l'explication de la délinquance.

Selon Serge Portelli, la part de la délinquance des mineurs n'a pourtant pas augmenté par rapport à la délinquance générale et les actes graves ne sont pas en augmentation.

L'idée circule que la Justice française est laxiste à l'égard des mineurs. Elle est en fait l'une des plus répressive d'Europe. L'idéologie de la tolérance 0 se heurte au délai de mise en place du suivi éducatif. Ce qui entraîne peut être réellement le sentiment d'impunité.

La diminution des peines de "réparation" comme les TIG, qui peuvent être comprises par le délinquant, est également préoccupante.

Le recours à la comparution immédiate qui pourrait sembler être une solution pour raccourcir le délai entre l'arrestation et la mise en place de la sanction est en fait une très mauvaise solution. Le juge n'a en effet pas le temps d'instruire le dossier correctement avec parfois la mise en place des analyses psychologiques qui s'imposent. La conséquence directe est la surcharge dramatique des Maisons d'Arrêt (60% des détenus, dont de nombreux mineurs).

Les services sociaux perdent eux aussi une part de leur indépendance pourtant nécessaire. La remontée aux maires des difficultés de certaines familles (notamment concernant la responsabilité parentale) est une sorte de délation.

Ce type de relation est improductif pour l'amélioration de la situation de certaines de ces familles qui chercheront sans doute à fuir les assistants sociaux ou au



mieux à ne dévoiler qu'une part de leurs difficultés.

La transformation des travailleurs sociaux en délateurs remet gravement en cause leur déontologie professionnelle (situation que dénonce le Collectif Antidélation auquel participent les syndicats de la FSU : SNUASP, SPESPJJ).

Ce manque de considération des travailleurs sociaux est la conséquence directe de l'idée qu'une partie de la population est irrécupérable: il n'y a donc pas lieu d'investir sur ce sujet.

La question est posée : avec son héritage culturel, comment la société française a-t-elle pu accepter une telle dérive ?

Cette dérive peut s'expliquer par une montée de l'idéologie individualiste et libérale, de l'idée que chacun arrivera à tirer son épingle du jeu .

Une remarque est faite : les lois sécuritaires du gouvernement Sarkozy s'accompagnent de lois provoquant l'insécurité sociale.

Cette logique doit être analysée en terme de stratégie: les lois sécuritaires sont elles un écran de fumée ? Une manière de faire émerger l'idée de l'existence d'une classe sociale dangereuse.

Quel est l'impact sur les classes moyennes ?

Deux conséquences pour la classe moyenne sont avancées :

- une peur de ces classes vis-à-vis de cette classe sociale dangereuse entraînant une demande sécuritaire et constituant ainsi une réserve électorale.

- la peur de la paupérisation (de faire partie de la classe défavorisée et maltraitée) fragilise les classes moyennes et disloque les solidarités...

On est plus docile quant on a quelque chose à perdre ...

La réactivation de cette vieille idée du 19^{ème} siècle de l'existence d'une classe sociale définie comme dangereuse relève donc bien d'une stratégie politique élaborée par ce gouvernement.

Compte rendu élaboré à partir des notes prises par Serge Da Silva

Base élève : danger !

Evaluation CE1 et CM2

Plus que jamais, l'utilisation de "Base élèves" doit être réfléchi. L'attitude de l'IA du Haut Rhin demandant aux écoles du département de recenser les enfants de familles en situation irrégulière confirme notre inquiétude et notre appel à la suspension de "Base élèves" et pour le moins à la neutralisation des champs nationalités, origine, RASED et absentéisme.

Le SNUIPP s'est adressé au Ministre de l'Education Nationale.

Dans les réunions de rentrée dans les circonscriptions, on a pu entendre que cette année toutes les écoles devaient rentrer dans le dispositif Base Elèves. C'est aller un peu vite en besogne !

En effet, la circulaire de rentrée, circulaire n°2007-011 du 9/01/2007, précise : « À la rentrée 2007, l'ensemble des départements et des circonscriptions doivent disposer de cette application informatique et prévoir son utilisation par un nombre significatif d'écoles. Il s'agit d'alléger les tâches administratives des directeurs d'école et d'informatiser les échanges de données entre les différents acteurs notamment pour fiabiliser les constats de rentrée et les prévisions d'effectifs. »

Faut-il rappeler que Base Elèves n'allège les tâches administratives des directeurs que si seulement ils sont dispensé-e-s du travail que doit effectuer la mairie : saisie de toutes les données concernant l'enfant et ses parents.

Actuellement, peu de mairies font les inscriptions, les éditeurs de logiciels attendant l'agrément du ministère de l'Education Nationale. Nous refusons donc que soit imposé aux directions d'école un système qui dans l'état actuel a de grandes chances de se traduire par un alourdissement des tâches.

D'autre part, sur le plan éthique la pression exercée notamment par le SNUIPP a conduit à des évolutions du logiciel. Dans sa dernière version, le champ «Nationalité» peut être renseigné comme «Nationalité inconnue» ce que nous vous demandons de faire pour toutes les fiches si vous êtes dans "Base Elèves".

Reste que ce renseignement est possible, comme ceux concernant une prise en charge par le RASED ou un signalement pour absentéisme qui restent visibles durant toute la scolarité de l'élève.

Ce qui conduit le SNUIPP à maintenir son mot d'ordre de ne pas entrer dans ce dispositif pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait.

FCPE et SNUipp contre la publication des évaluations des élèves de CE1 et CM2

Les parents d'élèves FCPE et le SNUipp protestent contre l'annonce par Xavier Darcos (conférence de presse du 11 décembre) de la publication "par école" des résultats de leurs élèves aux évaluations nationales.

Les résultats des "deux évaluations nationales témoins" censées "mesurer les acquis des élèves au CE1 et au CM2" seront organisées en fin d'année à partir de la rentrée 2009. Le ministre a précisé que les résultats de ces évaluations seraient "rendus publics école par école", laissant entendre que les parents pourraient se forger leur propre opinion sur le niveau de l'école de leur enfant, par rapport à une autre école.

"On est favorable à ce que les résultats des enfants soient communiqués aux parents mais pas du tout à un palmarès des écoles comme il existe un palmarès des lycées", a déclaré notre camarade Gilles Moindrot, secrétaire général du SNUipp. Pour lui, l'école primaire et le collège, c'est-à-dire la partie obligatoire de la scolarité "doit être à l'abri de cela".

"Si on affiche que dans une école 70 % des élèves maîtrisent telle ou telle compétence, on peut alors imaginer un palmarès dans les journaux locaux", a-t-il prévenu, jugeant l'opération "contre-productive pour le climat de confiance qui doit exister entre enseignants et parents".

De plus, a-t-il argumenté, "on ne peut rien en conclure car il est très difficile d'isoler un facteur de réussite".

Dans un communiqué, la FCPE a estimé que "la compétition entre établissements n'a pas sa place dans l'Education nationale".

Elle a rapproché cette idée de l'annonce par Xavier Darcos le même jour que toutes les demandes de dérogations à la carte scolaire seraient acceptées à la rentrée, "dès lors qu'il y aura de la place dans l'établissement souhaité". "Il est à craindre que les équipes pédagogiques ne s'organisent pour "trier" leurs élèves et avoir de "bons résultats" afin de mieux "s'attirer les bons élèves"..."



D.H.G Stage d'information syndicale SNEP

Lundi 11 février au collège André Maurois à Neuilly

Donner les outils essentiels pour aider les collègues à comprendre la DHG et agir dans le cadre de leur Conseil d'Administration.

Inscriptions sur le site du SNEP 92

Infos du SNESup Paris X Réunion syndicale du jeudi 20/12

Nous avons fait le point sur notre intervention pendant le mouvement anti-LRU des dernières semaines : soutien aux étudiants, interventions en direction des collègues, plusieurs AG en liaison avec nos camarades des autres organisations syndicales de personnels, dénonciation de la politique du président Audéoud, participation aux manifestations, diffusion de communiqués, etc. Le SNESup Nanterre est, bien sûr, comptable de ses orientations pendant ce mouvement.

Fonctionnement interne : le bureau de la section syndicale était déjà composé de Eric Arieu, Fabrice Bensimon, Luc Benoît, Jean-Albert Bron, Josepha Dirringer, Bernard Friot, Christophe Genolini, Thierry Labica, Véronique Rauline, Hélène Raymond, Christophe Voilliot. Il est élargi à Christelle Dormoy (Science politique), Anne-Laure Fougères (Maths), Jean Gardin (Géographie).

Prochaines élections au CA : il y aura 7 enseignants-chercheurs en collège A, 7 en collège B. Le SNESUP compte être présent en A et en B. En octobre, avant le mouvement contre la LRU, des discussions avaient été engagées avec UNSA-Sup Recherche pour une liste commune en B, sous la direction du SNESup. Cette position est maintenue, avec quelques conditions supplémentaires, comme la condamnation de la répression policière à Nanterre (le SNESup ne saurait accepter sur ses listes des collègues qui ont approuvé l'intervention des CRS contre les étudiants)... Par ailleurs, le SNPRES-FO, qui était jusqu'ici absent des conseils, souhaite être présent à nos côtés, et la section est également favorable à une discussion avec ce syndicat en vue d'une liste commune.

Compte rendu Atelier N° 1 animé par Bernadette Groison au congrès FSU de St Cloud



Compte tenu des délais de parution, le compte rendu d'Eveline Mathonnière sera publié dans notre prochain bulletin et sur le site internet de la FSU 92.

Rentrée scolaire, moyens ETP, pensions ...

Pas d'étrennes pour l'EN !

Pas de Noël pour les retraité-e-s

La conférence sociale sur l'évolution des pensions des salariés du secteur privé n'a débouché sur aucune mesure immédiate. La revalorisation de 1,1% au premier janvier, qui marque en fait une amputation de 0,5% sur la hausse des prix prévue a été votée par le parlement il y a plusieurs semaines.

En refusant de tenir compte de la hausse mesurée par l'INSEE, le gouvernement demande aux retraités de lui faire une «avance de caisse» en attendant toute mesure de réajustement.

L'absence totale de référence du Président de la République au pouvoir d'achat des retraités lors de sa longue intervention à la télévision, était annonciatrice du refus gouvernemental de tenir compte de la baisse importante du pouvoir d'achat des retraités et de la situation dramatique de milliers d'entre eux.

Aucun geste n'est fait pour les «petites retraites», les débats sont reportés à la conférence globale sur la réforme des retraites. Le gouvernement espère sans doute trouver dans cette disposition un moyen d'opposer les générations et de ne répondre aux revendications ni des uns ni des autres.

Le ministre a annoncé une modification de l'indice de référence à prendre en compte pour les mesures de revalorisation à venir. En l'absence de toute autre précision, la FSU attendra de plus amples informations avant de porter une appréciation sur cette annonce.

Notre organisation tient aussi à dénoncer le mépris du ministre de la fonction publique envers les retraités de ce secteur. Une conférence sur l'évolution des pensions des retraités de la fonction publique devrait être organisée au même rythme que celle concernant les retraités du privé. A ce jour rien n'est prévu.

Tout ceci constitue une motivation supplémentaire pour tous les retraités de la fonction publique à manifester le 24 janvier aux côtés des actifs.

Communiqué FSU du 24 décembre

20-11
Versailles et le
Haka du SNEP



@ Michel Ossak

“Le père Noël est une ordure” ...

(suite des années précédentes).

- 578 emplois second degré dans l'académie de Versailles

À partir des documents du CTP ministériel de décembre, Jean François Gay (S3 du SNEP), nous communique que l'académie de Versailles va encore perdre dans le second degré 578 emplois, dont 302 transformés en HSA.

Il rappelle que l'année dernière, c'étaient 463 emplois qui avaient été supprimés (500 en fait mais avec 37 créations en UPI) et que cela avait provoqué plus de 800 suppressions de postes fixes ; et que sur les parties collèges, LGT et Post bac, il y a eu 1692 suppressions d'emplois entre les rentrées 2005 et 2007.

Si pour le ministère ces 302 emplois transformés en HSA n'auront pas d'incidence sur les "heures d'enseignement" et "les taux d'encadrement pour les élèves", mécaniquement cela en aura sur les postes fixes. Il faut lier en effet ces suppressions avec une mesure qui se profile : 3 HSA pour les certifiés (qu'ils ne pourraient refuser) et 2 pour les agrégés, et aussi avec la baisse des salaires sur le point d'indice.

Jean François Gay souligne que les taux de remplissage sont toujours parmi les plus élevés sur Versailles, et dénonce en outre la suppression de 25 emplois d'administratifs et 26 sur le programme soutien + 11 suppressions de MI-SE. Pour ce qui concerne la situation du 92, la circulaire rectorale devrait sortir vers le 10 janvier.

Rentrée scolaire 2008

Report des commissions d'attribution de moyens après les municipales ?

Les opérations de carte scolaire organisées habituellement en janvier afin que le mouvement puisse se faire dans de bonnes conditions, sont reportées après les élections municipales... Le gouvernement craindrait-il les effets de l'annonce de suppressions de milliers de postes dans l'éducation nationale ?

La FSU 92, le SGEN 92 et l'UNSA 92 se sont adressées à l'Inspecteur d'Académie après avoir eu connaissance de rumeurs d'origine ministérielles sur un éventuel report des attributions de moyens (ETP) aux écoles et aux EPLE seulement à la fin mars 2008.

“Un tel report après les élections municipales semblerait indiquer que le gouvernement n'assume pas la responsabilité de ses choix budgétaires concernant le service public d'éducation. Cela constitue un déni de démocratie car il sacrifierait à des fins politiciennes la consultation habituelle et nécessaire des différents partenaires (élus, parents, élus du personnel) dans la préparation de la rentrée scolaire 2008. Cela risquerait également de perturber gravement en les retardant les opérations de nomination des personnels ainsi que d'alourdir les tâches des personnels administratifs”.

Les organisations syndicales ont demandé à l'IA de s'engager à ce que l'ensemble des opérations de préparation de la rentrée 2008 se déroulent selon un calendrier analogue à celui des années précédentes.



Carrefour santé-social dans le 92

Les responsables des sections départementales de la FSU, de l'UNSA Education et du SGEN-CFDT ont été reçues le 21 novembre par le Bureau de la Section départementale MGEN à Boulogne (nos 3 organisations syndicales constituent au niveau national avec la MGEN, le "Carrefour santé-social").

Il a été convenu de donner des suites aux initiatives départementales communes de l'année 2007 (stages sur la Sécurité Sociale et la Mgen, rencontre avec le Préfet), en particulier du soutien de nos organisations aux projets de "Rencontres Mgen" de 2008.

Ont été évoquées les dispositions législatives et réglementaires qui pourraient permettre une participation de l'Etat employeur au financement de la protection sociale des fonctionnaires.



Rencontres MGEN 92

Avenir de la sécurité sociale, de la mutualité, comment préserver et développer les solidarités ?

Détails et calendrier sur la page de la SD92 du site Mgen (www.mgen.fr/index.php?id=374&cs=092)

Table-ronde

Lundi 4 février 2008

de 17 h à 19 h

Amphi Vedel,

Faculté Jean Monnet

(Université Paris Sud)

54, Bd Desgranges à Sceaux

à 200 m de la station RER B Robinson

(fléchage piéton depuis la gare; entrée libre)

Sécurité sociale, mutualité, solidarités

Participants

- Fabrice Henry, membre du Bureau National de la MGEN
- Damien Berthilier, président national de La Mutuelle des Etudiants,
- Jean-Pierre Dubois, président national de la Ligue des Droits de l'Homme (la LDH est partenaire de la LMDE), professeur de droit constitutionnel et d'histoire des idées politiques à la Faculté Jean Monnet
- Philippe Lorrain, médecin dans le 92, membre de la Commission exécutive du Syndicat de la Médecine Générale, coordonnateur du dossier de la revue Pratiques "Comment payer ceux qui nous soignent"
- Pierre Volovitch, économiste, chercheur à l'IREC (retraité)
- Des responsables départementaux des organisations constituant avec la Mgen le "carrefour santé-social" (Fsu, Sgen-Cfdt, Unsa)
- **Modération** : Philippe Laville, président de la SD Mgen92 (introduction avec diaporama informatif Mgen sur la Loi de financement de la Sécurité Sociale)

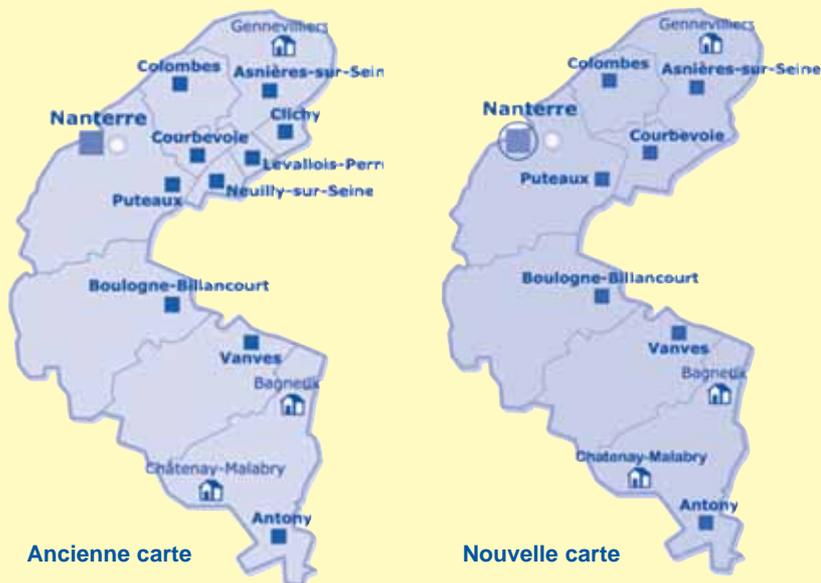
Carte judiciaire 92 : 3 TI supprimés sur 10

Selon la carte judiciaire concoctée par la garde des Sceaux Rachida Dati - avec toute la magistrature concertation que l'on sait, qui a amené les avocats et personnels judiciaires à manifester à chaque déplacement de la Garde -, notre département perd 3 tribunaux d'instance du nord du département : Clichy, Levallois et Neuilly, dont le territoire d'intervention sera rattaché aux TI de Courbevoie et Asnières.

178 000 habitant-e-s privés de tribunal d'instance, engorgements en perspective des autres TI ...



Manifestation des avocats du TI de Douais





92 Sans-papiers

Un combat pour la justice, la dignité

Et les libertés de tous !

Samedi 22 décembre, à la Grande Arche de la Défense, s'est déroulée la manifestation départementale du Collectif des sans-papiers du 92.

Elle tenait ainsi à dénoncer la scandaleuse politique du gouvernement en matière d'immigration, particulièrement dans la chasse aux sans-papiers (arrestations, expulsions, placement en centre de rétention, licenciements (...)).

Elle regroupait à côté du CSP 92, de nombreux soutiens syndicaux (FSU 92, SUD 92) et politiques (PCF, LCR) ainsi que des associations (CSP 94, LDH, RESF, comité de soutien au CSP 92, des étudiants et lycéens de Nanterre...).

Le comité de soutien à la famille Haddaoui était aussi présent (parents et enseignants des écoles et collèges). C'est de façon très offensive, derrière la banderole historique vieille de dix ans confectionnée par Olivier Nallet, que la manifestation a parcouru l'espace du Parvis sous le regard de nombreux passants venus au Marché de Noël.

Les slogans pour la régularisation de tous les sans-papiers, contre les Lois Hortefeux et Sarkozy, contre les expulsions et pour la fermeture des Centres de détention étaient repris par les manifestants. Un sitting a eu lieu devant le CNIT pour symboliser la volonté des sans-papiers de vivre et de travailler en France (*J'y suis, j'y reste*).

Des prises de parole ont eu lieu et des rendez-vous ont été pris pour janvier (comité de soutien à la famille Haddaoui - après le succès rencontré de la carte de Noël et pour son retour en France -, manifestation en janvier pour la fermeture des CRA et contre l'implantation de l'un d'entre eux à Nanterre...).

Après les plus de 21 000 expulsés de Hortefeux (combien pour l'année prochaine avec son cortège de souffrances et d'injustices ?), les combats de l'an prochain seront encore difficiles. Nous réagirons dans l'unité pour s'opposer à ces politiques indignes, pour que les sans-papiers puissent vivre et travailler normalement en France, pour que les enfants puissent étudier dans la sérénité dans les écoles, collèges, lycées et universités.

C'est un combat pour la justice, pour la dignité et pour les libertés de tous.

Robert Riquois



Pétition pour le retour de M Haddaoui parmi les siens et la régularisation de sa famille.

Monsieur Haddaoui, un père de famille d'Asnières, a été expulsé le 23 novembre 2007 après avoir été arrêté le 6 novembre 2007 suite à un contrôle d'identité au métro Gabriel Péri, alors qu'il rentrait de son travail. Il a passé 14 jours en centre de rétention après sa garde à vue.

Cette expulsion laisse sa femme et ses trois enfants âgés de 8 mois (Sofian né sur le sol français), 7 ans (Mériem en CP à l'école primaire Mauriceau) et 12 ans (Mohamed en 6^{ème} au collège Truffaut) seuls et sans ressources.

L'administration française a procédé à cette expulsion malgré le large soutien témoigné à cette famille par plus de mille personnes, parmi lesquelles des enseignants, des parents d'élèves, de simples citoyens, des élus...

Monsieur Mohamed Haddaoui est arrivé en France en 1999, sa femme et leurs deux premiers enfants l'ont rejoint en 2003. Il travaille en France dans le bâtiment (secteur jugé prioritaire par le gouvernement dans le cadre de sa politique d'immigration choisie). Il a fait de nombreuses démarches en vue d'être régularisé. Il a pu bénéficier d'une autorisation de séjour pour raisons médicales entre 2004 et 2005. Originaire du Maroc, l'essentiel de sa famille est aujourd'hui établie en France et en Europe et les liens avec son pays d'origine sont plus que ténus.

En juillet 2006, il a demandé à être

régularisé dans le cadre de la circulaire du 13 juin 2006 à la préfecture de Seine-Saint-Denis.

Il satisfaisait aux conditions de cette circulaire, comme l'a rappelé son avocat devant le juge. Mais un refus type lui a été signifié le 30 août 2006, accompagné d'un APRF (Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière), sans doute pour des raisons de quotas.

Après avoir formulé un recours gracieux, il a déposé un recours administratif le 22 novembre 2006 qui a caractère suspensif. Rien ne justifie donc son expulsion.

En signant cette pétition, nous nous opposons à cette décision que nous jugeons contraire aux droits de l'enfant, nous demandons la régularisation de cette famille qui a choisi de vivre ici et nous demandons le retour de M Haddaoui parmi les siens.



Manifestation Mairie d'Asnières 1^{er} décembre

@ Robert Riquois

@ André Landrain

• Mardi 18 mars 2008

Femmes syndicalisme et société



• Infos Stage

Compte tenu des délais de fabrication de ce bulletin qui doit impérativement être routé au début janvier (annonce de la grève du 24), nous ne sommes pas en mesure d'apporter des précisions sur le déroulement du stage. Mais vous trouverez fin janvier des informations sur le site internet de la FSU 92

Lycée Santos Dumont
Saint Cloud

Attention : déposez votre
demande un mois
avant la date du stage

39 rue Pasteur
parking possible

Demande de congé pour formation syndicale

Nom Prénom

Grade et fonction

Ecole, établissement ou service

A Monsieur le Recteur
A Madame ou Monsieur le Directeur
A Madame l'Inspectrice d'Académie

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7°) de la Loi 84 -16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la Loi 82 -997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer au stage de formation syndicale indiqué ci-dessous

Mardi 18 mars : Femmes : syndicalisme et société. De 9 h 30 à 16 h 30

Ce stage est organisé sous l'égide du centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ouvrent aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 2 février 95, publié au J.O. du 10 février 1995). Il se tient au Lycée Santos Dumont à Saint Cloud



Renvoyez votre inscription à la FSU 92, 3 bis rue Waldeck Rochet, 92 000 Nanterre

Nom Prénom.....

Profession Syndicat

Adresse domicile

Téléphone Fax ou e-mail

Je m'inscris au stage FSU 92 "femmes : syndicalisme et société" - 18 mars 2008 - St Cloud